

CONSTITUTION ET REGLEMENTS
DE LA
SOCIETE ST-JEAN-BAPTISTE
DE SECOURS MUTUEL
DU
VILLAGE DE MONTEBELLO.

FONDÉE LE 1^{er} JUILLET 1882.

PRÉLIMINAIRES.

Cette Société est fondée sous le nom de "Société St-Jean-Baptiste de secours mutuel du village de Monte-Bello."

Les membres de cette Société auront pour but de s'entr'aider dans leurs carrières réciproques et d'aider leur prochain en chrétiens charitables et en catholiques.

Cette Société est fondée sous le bienveillant patronage du révérend Mr A.-M. Bourassa, curé de la paroisse de Notre-Dame de Bon-Secours, et sera toujours sous la direction spirituelle du révérend prêtre-curé en charge de la cure de cette paroisse.